

Au-delà des aspects commerciaux, de communication et d'équipements, les outils numériques transforment aussi la gestion administrative de l'exploitation. Benjamin Devaux, Responsable Conseil Entreprise chez Cerfrance Midi Méditerranée partage son analyse sur ce volet stratégique du pilotage des entreprises.

Les nouvelles technologies digitalisent la gestion administrative

Le digital entre de plus en plus dans le quotidien des acteurs du vignoble français et suscite un intérêt croissant. Si la filière viti-vinicole est sensible à ce que le digital peut lui apporter sur la communication des exploitations et des vins (75 %), la vente des vins (58 %) et l'optimisation du travail dans les vignes et au chai (35 %)*, "la notion de digitalisation du pilotage de l'activité devient également incontournable", souligne Benjamin Devaux.

Avec Cerfrance, réseau de conseil et d'expertise comptable, **les entrepreneurs adhérents sont accompagnés dans la dynamique de transformation numérique de leurs activités.** Nous les appuyons pour la transition digitale de l'administratif et du réglementaire,

mais aussi de l'organisationnel, du pilotage économique et de la gestion sociale.

"Les factures sur smartphone, le pilotage de trésorerie en temps réel, la gestion des déclarations en un clic, la consultation des indicateurs en temps réel..., grâce aux outils proposés par Cerfrance, nous permettons à nos adhérents, et notamment à plus de 2 000 viticulteurs, de s'inscrire dans cette digitalisation, de gagner du temps administratif et de fiabiliser l'information afin de prendre les meilleures décisions", précise Benjamin Devaux.

Pour un vigneron, c'est pouvoir piloter ses stocks de fourniture en temps réel, déclencher des commandes et suivre ses livraisons. Pour une cave particulière, c'est pouvoir prendre des commandes en ligne, organiser

son point de collecte et suivre ses livraisons chez ses clients avec son application. Pour tout chef d'entreprise, c'est avoir en un seul endroit, en ligne sur son smartphone, l'ensemble de ses factures d'achat et de vente pour faciliter ses échanges avec son expert-comptable, suivre ses tableaux de bord et pré-remplir ses déclarations. Ce ne sont que quelques exemples rapides, il existe bien d'autres usages.

"Pour les exploitants employeurs, la digitalisation permet aussi de réallouer le temps de leurs salariés à des activités à plus forte valeur ajoutée", explique Benjamin Devaux. Ils peuvent ainsi être affectés au contrôle de gestion, à l'analyse des indicateurs, au développement de l'expérience client, à la prospection commerciale ou à la recherche et au développement de nouveaux produits ou services, etc.

Accélérer la digitalisation des entreprises est une volonté affirmée de l'État français, le gouvernement a développé de nombreux dispositifs pour y parvenir, comme, par exemple, la plateforme France Num (dont Cerfrance est partenaire), portail pour la transformation numérique des TPE/PME ou la dématérialisation des déclarations fiscales.



J.-P. Wailet

"Depuis plusieurs années maintenant, la déclaration de revenus en ligne, le prélèvement à la source et le pilotage de son taux d'imposition en ligne ont illustré cette volonté, et demain ce sera la généralisation de la facture électronique", constate Benjamin Devaux.

En effet, la **facture électronique**, facture 100 % numérique, créée, envoyée, reçue et conservée sous une forme dématérialisée va devenir **obligatoire pour toutes les transactions domestiques soumises à la TVA entre entités du secteur privé, entre le 1^{er} juillet 2024 et le 1^{er} janvier 2026.**

Parce que moderniser la gestion des entreprises de nos adhérents pour leur faire gagner en efficacité a toujours été notre priorité, nous mettons à leur disposition depuis plusieurs années des outils comme un devis facturier, un livre de caisse et même des solutions métiers spécifiques à la viticulture. Dès 2024, la mise en place de la facture électronique représente de belles opportunités pour les entreprises, nous serons à leurs côtés pour les accompagner dans ce véritable challenge !

* Source : Chiffres du 1^{er} baromètre des usages du numérique de la filière vitivinicole.



Calendrier de mise en place de la facture électronique (Ordonnance n° 2021-1190 du 15 septembre 2021).